

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO RE 278-1-2017 RELATIF
AU PROJET DE MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU LAC DES ESCLAVES AFIN D'EN FAIRE
UN CHEMIN MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE QUATRE CENT MILLE DOLLARS
(400 00 \$) AFIN D'EN DÉFRAYER LES COÛTS**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

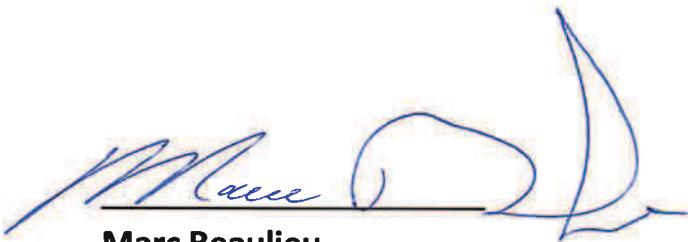
Lors de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2017, le conseil a adopté le règlement d'emprunt no RE-278-1-2017, relatif au projet de mise à niveau du chemin du Lac des Esclaves dans le but d'en faire un chemin municipal, autorisant une dépense de quatre cent mille dollars (400,000 \$) et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût.

Ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 11 août 2017, et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 24 janvier 2018. Conséquemment, ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 12^e jour du mois de février de l'an deux mille dix-huit.

Le directeur général et secrétaire-trésorier



Marc Beaulieu

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, résidant à Sainte-Thérèse, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 12 février 2018, entre 8h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour de février 2018.

